

## ACTUALITÉS

### WEBINARS

Les inscriptions pour le webinar du 23 avril 2012 sont désormais ouvertes. **Ce webinar est destiné aux utilisateurs en aval** recevant des scénarios d'exposition pour des substances enregistrées. Il traitera aussi des questions sur la remontée des utilisations aux fournisseurs dans le cadre de l'échéance d'enregistrement 2013.

Le webinar du 7 mars 2012, sur les exigences en matière d'information et notamment sur la compilation de l'ensemble des données disponibles sur les substances, est désormais consultable sur le site de l'ECHA.

ACT NOW!

REACH  
2013



### GUIDES

Le guide pour « L'identification et la désignation des substances dans le cadre de REACH et du CLP » est maintenant disponible en français.

### Consultation publique sur la restriction du chrome VI dans les articles en cuir

Le 16 mars 2012, les autorités danoises ont soumis un rapport proposant une restriction à propos de la mise sur le marché d'articles en cuir contenant du chrome VI dans des concentrations supérieures à une limite proposée de 3mg/kg, lorsque ces articles entrent en contact direct et prolongé ou répété avec la peau.

L'ECHA incite donc les parties intéressées à émettre leurs commentaires sur cette restriction via le formulaire en ligne disponible sur le site de l'ECHA.

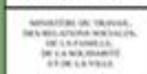
Cette consultation est ouverte jusqu'au 16 septembre 2012. Des commentaires seront cependant émis par le RAC (*Committee for Risk Assessment*) et le SEAC (*Committee for socio-economic Analysis*) **avant le 1<sup>er</sup> juin 2012** pour permettre les premières discussions lors de la réunion du comité de juin 2012.

Pour plus de précisions sur cette consultation publique vous pouvez consulter la page de l'ECHA.

### CLP – Classification harmonisée

2 nouvelles propositions de classification harmonisée sont en consultation publique jusqu'au **13 avril 2012** :

- Etridiazole (N°CE 219-991-8) ;
- Mandipropamid (N°CAS 374726-62-2)



## REACH

### L'ECHA communique sur l'évaluation des dossiers d'enregistrement

Le 27 février 2012, l'ECHA a publié, conformément à l'article 54 du règlement REACH son rapport d'évaluation 2011. Celui-ci présente les données détaillées et chiffrées des activités concernant l'évaluation, par l'ECHA, des dossiers d'enregistrement REACH et les résultats obtenus après ces évaluations.

Vous pouvez retrouver cette brève dans notre lettre d'information N°46.



**Un nombre important de dossiers d'enregistrement présente des lacunes au niveau de leur qualité et/ou ne répond pas aux exigences de REACH.**

### Le rapport en quelques chiffres

En 2011, l'ECHA a effectué 146 contrôles de conformité dont 134 présentent des défauts. Ces défauts concernent principalement : l'identité de la substance, les propositions d'essais et d'évaluation des dangers, le rapport sur la sécurité chimique (CSR).

#### Les défauts de conformité en chiffre :

- 72% sur l'identité des substances ;
- 16% sur les études *in vitro* de mutagenicité ;
- 9% sur l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ;
- 8% sur les résumés d'étude consistants.

Plus d'informations...

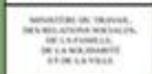
## Conformité des dossiers d'enregistrement : Déclarants, à vous de jouer!

**Rappel** : Il est important de préciser que lors de la phase d'examen de conformité des dossiers ou des propositions d'essais, les déclarants peuvent interagir avec l'ECHA. Pour cela deux possibilités s'offrent aux déclarants, qui :

- peuvent être consultés sur le projet de décision préparé par l'ECHA, ou ;
- peuvent être invités à participer aux discussions pendant la réunion du Comité des États Membres, au cours de laquelle les projets de décision sont examinés.

**Ainsi, le MEDDTL attire l'attention des industriels français sur l'intérêt de profiter de ces deux possibilités pour apporter les éléments de clarification nécessaires à leurs dossiers.**

**Pour les dossiers dont l'évaluation n'est pas encore ouverte ou non conformes, l'ECHA conseille aux déclarants d'être pro-actifs et de mettre à jour sans attendre leurs dossiers d'enregistrement en appliquant les recommandations indiquées dans le rapport d'évaluation.**



## CLP

### REGISTRE D'INTENTION

9 nouvelles substances ont été inscrites au registre d'intention en vue d'une classification et d'un étiquetage harmonisés :

- Hypochlorite de sodium (N°CE 231-668-3) ;
- Acide nonadecafluorodecanoïque (N°CE 206-400-3) ;
- Acide Heptadecafluorononanoïque (N°CE 206-801-3) ;
- Dioxyde de silicium (N°CE 272-697-1, 231-545-4) ;
- Acide peroxyoctanoïque (N°CE 450-280-7) ;
- 4-Chloro-3-methylphenol (N°CE 200-431-6) ;
- 2-Methylisothiazol-3(2H)-one (N°CAS 55965-84-9) ;
- Thiocyanatomethyl thiocyanate (N°CE 228-652-3) ;
- 2-ethyloxirane (N°CE 203-438-2).

### FAQ

**Puis-je compter sur les informations de classification et d'étiquetage publiées dans l'Inventaire public C&L? Par exemple, si la classification et l'étiquetage pour une substance provenant de plusieurs fournisseurs différent, l'Inventaire C&L m'informerait-il de la « bonne » classification pour ma substance?**

L'Inventaire public C&L répertorie les classifications notifiées telles qu'elles ont été rapportées à l'ECHA. Aucune vérification sur le contenu ne sera réalisée par l'Agence. Les notifications doivent donc refléter la situation sur le marché. Alors que les déclarants ont l'obligation d'entreprendre tous les efforts pour parvenir à un accord sur le classement de leur substance, beaucoup peuvent légitimement différer en fonction, par exemple des impuretés ou de la composition. Cela peut ne pas être immédiatement apparent dans l'inventaire public C&L. L'ECHA encourage tous les utilisateurs à discuter de leurs préoccupations, s'il y en a, avec leurs fournisseurs, mais il n'y aura pas qu'une seule «bonne» classification identifiée et mise en évidence par l'ECHA. Cependant, l'inventaire public C&L indiquera dans quel cas une classification harmonisée réglementaire et obligatoire est incluse dans l'annexe VI du règlement CLP et dans quel cas la classification d'une substance est le résultat d'un enregistrement commun au titre de REACH.

Cette FAQ est une traduction libre de la FAQ européenne N°11 disponible en anglais sur la page de l'ECHA « Questions and Answers on the Public C&L Inventory ».

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information. **Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction**

